

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021

Ce procès verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Membres du Conseil : 19 L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

Présents : 14 Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Arlette ROY, Chantal SUBRA.

Pouvoirs : 3 MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Votants : 17 Pouvoirs : Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON
Mme Nicole HUET à Mme Béatrice PEREIRA

Date de Convocation : M. François JOUANNAULT à M. Dominique MOREL
23/06/2021 Absents: Mme Laury-Anne RAULT et M. Jean-James PERLADE
Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.
Madame Josette RAIMON est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux le dépôt sur table d'une délibération n°8 concernant une demande de subvention pour le parking de la maison du 22 rue Pierre, projet de délibération qui leur a été adressé par courriel le vendredi 25 juin 2021.

La proposition de dépôt sur table est adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27/05/2021.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité avec une abstention.

Procès-verbal adopté à la majorité avec 16 voix pour et une abstention de M. Gérard Vilatte.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises au titre des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

- Remplacement du gazon synthétique du city-stade par la société HUSSON INTERNATIONAL pour un montant de 10.480,00€ HT, 12.576,00€ TTC.
- Remplacement d'un vitrage de la bibliothèque par la société SEE VINET pour un montant de 247,03€ HT, 271,73€ TTC.
- Fourniture de 4 lots de 3 parois de protection pour les élections par la société GUINAUDEAU pour un montant de 581,22€ HT, 697,46€ TTC.
- Repérages amiante et plomb du bâtiment de la bibliothèque par la société SOCOTEC pour un montant de 880,00€ HT, 1.056,00€ TTC.
- Réalisation de permis de construire pour le 22 rue Pierre par la société ARCHITEK'AND CO pour un montant de 3.000,00€ HT, 3.600,00€ TTC.
- Relevé intérieur et extérieur du 22 rue Pierre par la société SIT&A CONSEIL pour un montant de

- 1.651,00€ HT, 1.981,20€ TTC.
- Fourniture d'une fontaine réfrigérante pour l'accueil de la Mairie par la société JPG pour un montant de 416,45€ HT, 486,90€ TTC.
 - Reprise d'une grille d'avaloir rue de Millesouris par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 1.967,14€ HT, 2.360,57€ TTC.
 - Contrat annuel d'entretien des espaces verts de la ZA de l'Aubépin par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 4.862,49€ HT, 5.834,99€ TTC.
 - Contrat annuel d'entretien des espaces verts du rond-point d'Intermarché par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 2.319,24€ HT, 2.783,09€ TTC.
 - Contrat annuel d'entretien des espaces verts du lotissement des Oiseaux par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 1.670,13€ HT, 2.004,16€ TTC.
 - Relevé intérieur du bâtiment de la bibliothèque par la société SIT&A CONSEIL pour un montant de 1.861,00€ HT, 2.233,20€ TTC.
 - Reprise de l'éclairage public rue des Petits Bonneveaux par le SDEER 17 pour un montant de 6.062,85€ HT sur 5 annuités.
 - Contrat de conception artistique et de cession de droit de spectacle, y compris gardiennage et animations, pour la Fête de la Rosière par la société ARTISCENES pour un montant de 4.615,14€ HT, 5.232,45€ TTC.
 - Contrat pour la location et l'entretien de deux cabines de toilette sèche et 1 lave mains pour la Fête de la Rosière par la société ECO LOC EVENT pour un montant de 757,90€ HT, 905,20€ TTC.
 - Location d'un manège et d'un trampoline pour la Fête de la Rosière par la société THIERRY DUPUY pour un montant de 1.500,00€ TTC.
 - Location d'une structure gonflable pour la Fête de la Rosière par la société DES BONDS DELIRES pour un montant de 291,67€ HT, 350,00€ TTC.
 - Mise en place d'un poste de secours pour la Fête de la Rosière par la PROTECTION CIVILE pour un montant de 1.004,00€ TTC.
 - Contrat pour un spectacle pour la Fête de la Rosière par la CIE MLLE GEORGE pour un montant de 400,00€ TTC.
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour la Fête de la Rosière par la société OFAM PRODUCTIONS pour un montant de 1.200,00€ TTC.
 - Contrat de cession de prestations artistiques pour la Fête de la Rosière par la société YANN PRODUCTIONS pour un montant de 1.516,59€ HT, 1.600,00€ TTC.
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le marché par la société BLUE JAZZ pour un montant de 1.960,00€ TTC.
 - Condamnation de l'ancienne cuve à fioul de l'école maternelle par la société DELFAU pour un montant de 1.818,00€ HT, 2.181,60€ TTC.
 - Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle de la Cie le Passage par la société SCENES EN CHANTIER pour un montant de 800,00€ TTC.
 - Contrat de conception artistique et de cession de droit de spectacle pour la pyrotechnie par la société ARTISCENES pour un montant de 2.635,14€ HT, 3.000,00€ TTC.
 - Reprise complète de l'installation électrique du local de l'ancienne poste par la société CHAILLOUX FABRICE pour un montant de 5.059,80€ HT, 6.071,76€ TTC.
 - Travaux intérieur et extérieur de rénovation du local de l'ancienne poste par la société TOITURES CP pour un montant de 15.135,00€ HT, 18.162,00€ TTC.
 - Equipements informatiques pour les écoles au titre de l'appel à projet socle numérique par la société ACT SERVICE pour un montant de 20.258,75€ HT, 24.310,50€ TTC.

Madame le Maire procède à l'examen des délibérations.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

Délibération n°1 – Spectacle gratuit « Les Anges de Passage » – Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un spectacle gratuit se tiendra le jeudi 12/08/2021 dans le cadre du marché hebdomadaire pour un montant de 800€ dont 50% sont subventionnables par le Conseil Départemental.

Considérant l'organisation d'un spectacle gratuit dans le parc, le jeudi 12/08/2021, dans le cadre du marché hebdomadaire,

Considérant que ce spectacle peut être subventionné à hauteur de 50% par le Conseil Départemental de la Charente Maritime,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé du Conseil Départemental de la Charente Maritime,
- Décide de la gratuité de ce spectacle,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°2 Validation de la liste des candidats au Comité participatif : Charte Architecturale et Paysagère

Madame le Maire rappelle que les listes proposées ont été préalablement présentées en Commission pour validation par le Conseil Municipal. Chaque comité est composé de 3 élus et de sallésiens et sallésiennes.

La Commune de Salles sur Mer est riche d'un patrimoine historique, bâti et paysager, remarquable, dont la protection et la mise en œuvre sont des objectifs majeurs.

La réalisation d'une Charte Architecturale et Paysagère serait un complément du PLUi de la CDA de La Rochelle et permettrait de décrire les spécificités architecturales et paysagères de la Commune liées à son histoire et son patrimoine.

La Commune souhaite donc associer les habitants de Salles sur Mer de bonne volonté dans cette démarche citoyenne et participative de rédaction de cette Charte.

Par délibération n°14 du 29/04/2021, le Conseil Municipal a validé la constitution d'un Comité participatif Architecture et Paysages,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider désormais la liste des candidats au Comité participatif Architecture et Paysages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la composition du Comité participatif Architecture et Paysages avec les candidats suivants :
 - o M. Roger BAZIER – élu
 - o M. Eric DRAPEAU – élu
 - o M. Dominique MOREL - élu
 - o Mme Martine BRETHONNIER
 - o Mme Valérie DAMESTOY
 - o M. Fabien DESBORDES
 - o Mme Jennifer DOLMJAN
 - o Mme Corinne NAVEAU
 - o M. Patrice RAULT
 - o Mme Nadia SEVELLEC
 - o M. Jean-Marc SOMNARD
 - o Mme Virginie WEISZ
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions de Mme Andrée Jousseau et MM. Patrick Ramos et Gérard Vilatte.

Délibération n°3 Validation de la liste des candidats au Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg

La revitalisation du centre bourg est un des objectifs majeurs de la Commune.

Cela nécessite notamment le retour des commerces de proximité et la mise à disposition de structures pour les associations. Les infrastructures de circulation, de stationnement et de déambulation ainsi que les mobiliers urbains participent également à cette renaissance du centre bourg.

Commerces, associations et équipements impactent durablement la vie de la Commune et le quotidien des salésiens dont l'attente a été fortement exprimée.

La Commune souhaite donc associer les habitants de Salles sur Mer de bonne volonté dans cette démarche citoyenne et participative à la recherche d'un centre bourg renouvelé et vivant.

Par délibération n°15 du 29/04/2021, le Conseil Municipal a validé la constitution d'un Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider désormais la liste des candidats au Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la composition du Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg avec les candidats suivants :
 - o M. Roger BAZIER – élu
 - o M. Dominique MOREL – élu
 - o M. Eric THICKETT – élu
 - o M. Xavier ALLANIC
 - o Mme Jennifer DOMLJAN
 - o Mme Patricia DRAPEAU
 - o Mme Elodie ISSOULIE
 - o Mme Victoria JOUANNAULT
 - o M. Patrick MARTIN
 - o M. Jean-Jacques REGERAT
 - o M. Jean-Marc SOMNARD
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 3 abstentions de Mme Andrée Jousseau et MM. Patrick Ramos et Gérard Vilatte.

Délibération n°4 Validation de la liste des candidats au comité participatif Marché Hebdomadaire

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et des commerces, la Commune a mis en place un nouveau marché communal dans le parc.

La stratégie de ce marché est de valoriser les circuits-courts et les produits amenant à une consommation réfléchie : produits locaux ou au minimum français, de saison, 0 déchet, faits maison et /ou issus de l'agriculture biologique et de l'élevage non intensif, artisanal.

Ce marché a également pour vocation d'être un lieu d'éveil des consciences en lien avec les circuits courts, la nature et un lieu culturel, d'échanges, de partage et de fêtes.

Ce projet nécessite de mettre en place une organisation structurée afin de le pérenniser et de le développer.

La Commune souhaite donc associer les habitants de Salles sur Mer de bonne volonté dans cette démarche citoyenne et participative à la recherche d'un centre bourg renouvelé et vivant.

Par délibération n°16 du 29/04/2021, le Conseil Municipal a validé la constitution d'un Comité participatif Marché Hebdomadaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider désormais la liste des candidats au Comité participatif Marché Hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la composition du Comité participatif Marché Hebdomadaire avec les candidats suivants :
 - o Mme Anne-Laure BABAULT – élue
 - o M. Roger BAZIER – élu
 - o M. Dominique MOREL - élu
 - o M. Xavier ALLANIC
 - o M. Emmanuel DELLUS
 - o Mme Jennifer DOMLJAN
 - o Mme Edith GAILLARD
 - o Mme Emilie NAVEAU
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour et 2 abstentions de MM. Patrick Ramos et Gérard Vilatte.

Délibération n°5 Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau – EPMP

Madame le Maire rappelle que l'ensemble du dossier a été envoyé aux Conseillers Municipaux pour étude. Elle propose de délibérer sur un avis favorable.

L'établissement Public du Marais Poitevin a déposé une demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole, en tant qu'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC). Cette demande nécessite l'organisation d'une enquête publique inter-préfectorale au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques et marins. 345 communes situées dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vienne sont concernées par l'enquête publique. Ces communes sont incluses totalement ou partiellement dans le périmètre de l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

Une enquête publique a été prescrite du 28 juin au 30 juillet 2021.

Le Conseil Municipal est également appelé à donner son avis motivé sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable sur cette demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole car le Conseil Municipal estime que la demande de l'EPMP visant à obtenir l'autorisation de prélever dans le milieu naturel un volume d'eau destiné à l'irrigation sur son périmètre de compétence (sous-bassins versants du Lay, de la Vendée, des Autizes, de la Sèvre Niortaise, du Mignon-Courance, de l'Aunis-marais et du Curé) est raisonnable. En effet, le volume, ainsi que les modalités de prélèvement, de répartition et de gestion, semblent permettre de restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource et garantir le maintien d'une économie agricole liée à l'activité d'irrigation.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°6 PAPI d'intention « Agglomération Rochelaise » 2021-2024 – Convention cadre financière – Autorisation de signature

Madame le Maire rappelle que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui concernait au départ seulement les Communes littorales a été étendu à l'ensemble des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour cette nouvelle période de 4 ans. Ce PAPI intègre des études et des actions de sensibilisation. Le coût pour la Commune sera de 15.282€ dont 50% seront subventionnés par les autres partenaires si les actions prévisionnelles sont réalisées dans les 4 ans.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 approuvant la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de l'Agglomération Rochelaise, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) s'est engagée avec ses partenaires dans la réalisation d'un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce PAPI a pour but de compléter les programmes mis en œuvre sur le littoral suite à la tempête Xynthia en intégrant l'ensemble des problématiques d'inondation :

- Inondation par ruissellement et remontées de nappe, le territoire de l'agglomération rochelaise ayant été particulièrement concerné aux printemps 2020 et 2021 suite aux hivers très pluvieux ;
- Inondation par débordements de cours d'eau ;
- Inondation par submersion marine, pour quelques actions résiduelles.

Ce programme porte sur les 28 communes de l'Agglomération, contrairement aux précédents PAPI qui ne concernaient que les communes littorales. Il intègre des actions de sensibilisation, des études d'amélioration de la connaissance (modélisations hydrauliques) et des programmes d'accompagnement destinés à améliorer la gestion de crise et la mise en place des plans communaux de sauvegarde.

Ce PAPI dit « d'intention » a fait l'objet d'une labellisation en Comité de Bassin Loire Bretagne le 20 octobre 2020 et donne lieu à des financements selon la répartition suivante par axe :

Axe	Coût global	CdA	Etat	Région	Département	Communes
Animation et pilotage du PAPI	270 000 HT	162 000	108 000	0	0	0
Axe 1 : Amélioration de la Connaissance et de la Conscience du risque	824 000 TTC	189 000	412 000	134 800	36 000	52 200
Axe 2 : Surveillance et Prévision des Inondations	121 000 TTC	92 700	23 500	0	4 800	0
Axe 3 : Alerte et Gestion de la Crise	258 000 HT	166 500	0	0	0	91 500
Axe 4 : Prise en compte du risque de submersion marine dans l'urbanisme	150 000 TTC	45 000	75 000	30 000	0	0
Axe 5 : Action de Réduction de la Vulnérabilité des Personnes et des Biens	100 000 TTC	25 000	50 000	15 000	10 000	0
Axe 6 : Ralentissement des Ecoulements	550 000 TTC	120 000	275 000	90 000	65 000	0
Axe 7 : Ouvrages de Protection	775 000 HT	232 500	387 500	0	155 000	0
Total	3 048 000	1 032 700	1 331 000	269 800	270 800	143 700

Les communes sont concernées directement par l'axe 1 et l'axe 3, la signature du PAPI d'intention leur permettant en effet de financer leurs obligations règlementaires à hauteur de 50% voire 80% selon l'action :

N°	Action	Coût	Communes concernées	Financement	Maitrise d'ouvrage	Plafond des dépenses éligibles par commune
1.5	DICRIM	90 000 €	Toutes les communes, sauf les littorales, car action déjà financée dans le cadre des PAPI littoraux = 18 communes	50% Etat 50% Commune	Commune	5 000 € TTC
3.1	Mise à jour ou réalisation des PCS	133 000 €		50% CdA 50% Commune	Commune	7 389 € HT
1.7	Pose de repères de crue et laisse de mer	24 000 €	Seules les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques = 13 communes	50% Etat 20% Région 30% Commune	Commune	1 846 € TTC
3.3	Réalisation d'exercice d'alerte rouge	50 000 €	L'ensemble de l'Agglomération = 28 communes	50% CdA 50% Commune	CDA	1 786 € HT

Pour la Commune de Salles sur Mer, cela représente ainsi une dépense prévisionnelle de 15.282 €, financée à hauteur de 7.641 € par les autres signataires du PAPI d'intention si les actions sont menées durant les 4 ans de mise en œuvre du programme (2021 – 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention cadre relative au PAPI d'intention « Agglomération rochelaise » 2021-2024 ci-annexée, ainsi que tous documents y afférents,
- Sollicite les participations financières telles que décrites à l'annexe 9 à la convention cadre.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°7 Travaux sur voirie communale accidentogène – Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame le Maire précise que cette demande de subvention concerne les travaux de remplacement d'une grille avaloir rue de Millesouris, une partie du trottoir de la rue de la Borderie et la réfection du Chemin de la déchetterie. Elle précise que le montant de la prise en charge est fonction de l'enveloppe disponible.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Madame le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- Montant HT : 13.214,10 €
- Montant TTC : 15.856,92 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Délibération n°8 Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2021

Madame le Maire précise que le projet de parking de la rue Pierre peut bénéficier d'une subvention de 40% par le Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Monsieur Ramos s'interroge sur la surface du parking.

Monsieur Thickett précise que la maison représente 110m², 50 m² seront conservés en espaces verts et les 500m² restant seront affectés au futur parking comprenant 12 places dont une PMR, une zone vélo et une zone poubelle. Le parking sera dédié en journée aux associations et le soir aux riverains comme cela a été présenté lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Ramos demande si le projet de rénovation pour des salles associatives est arrêté et s'interroge sur le coût final du parking.

Monsieur Thickett lui répond par l'affirmative ; un contrat a été signé avec un géomètre et un architecte pour la réalisation du projet situé en zone Architecte des Bâtiments de France comprenant un changement de destination et la création d'un nouvel Etablissement Recevant du Public pour l'accueil d'associations.

Madame le Maire précise que le projet au final peut bénéficier d'une subvention de 25% sur la rénovation du bâtiment et d'une subvention de 40% sur la création d'un parking. Tous les coûts ont été intégrés.

La Commune peut bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour des travaux de voirie « aménagement de parking » à hauteur de 40% du montant HT de la dépense engagée.

La Commune envisage de réaliser un parking au 22 rue Pierre, pour un montant HT de 31.727,61 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour financer la création d'un parking 22 rue Pierre – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 12.691,04€.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 17 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 29/07/2021 à 18h.
- Point sur le partenariat avec Angoul'Loisirs :
 - Espace Projets Jeunes Salles sur Mer (11-18 ans) : Madame le Maire précise que ce sont déjà 23 jeunes qui sont inscrits
 - Centre de Loisirs Salles sur Mer (3-12 ans) : Madame le Maire souligne que sur les trois premières semaines, le centre affiche complet tous les jours

Madame Raimon souligne qu'elle a rencontré l'animateur de l'Espace Projets Jeunes à la bibliothèque, il est très enthousiaste et est enchanté par ce nouveau projet.

- Monsieur Ramos souhaite revenir sur la dernière Lettre du Panzay qui mentionne une rencontre entre le Président de la CDA de La Rochelle et certains élus de la Commune et regrette de ne pas y avoir été convié.

Madame le Maire précise qu'elle aurait souhaité pouvoir convier tous les élus à cette rencontre mais les contraintes liées au Covid n'ont permis qu'à 10 personnes d'être présentes dont 4 de la CDA de La Rochelle. Elle souligne qu'une nouvelle rencontre sera organisée avec tout le Conseil Municipal et Monsieur Jean-François FOUNTAINE. Elle invite Monsieur Ramos à ne pas hésiter à lui communiquer les questions qu'il souhaiterait lui poser pour qu'elle puisse lui transmettre lors de leurs réunions.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 18h33.

Fait à Salles sur Mer, le 01/07/2021.

Le Maire, Chantal  **SUBRA**

La Secrétaire de Séance, Josette  **RAIMON**